



LICENCE

JAMBON D'ARDENNE

sous Indication Géographique Protégée (IGP)

✓ Décernée à :

CŒUR D'ARDENNE sprl

Parc Industriel Zone 2 n° 6

BE – 6870 SAINT-HUBERT

(TVA : 0672.944.725 – NUE : 2.264.726.702)

- ✓ Pour le site : **2.264.726.702**
- ✓ Numéro d'agrément : **B 104318**
- ✓ Agissant sous le statut de : **FABRICANT**

Cette licence constitue la preuve que l'entreprise est agréée pour la production de « **JAMBON D'ARDENNE** » sous Indication Géographique Protégée, enregistré le 12 juin 1996 en vertu du Règlement (CEE) n°2081/92 relatif à la protection des Indications Géographiques et des Appellations d'Origine des produits agricoles et des denrées alimentaires au titre de la procédure prévue à l'article 17, reconnaissant et fixant les conditions que doit réunir ce produit pour être fabriqué, offert en vente ou vendu sous cette appellation.

La licence est octroyée sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG ; la validité peut être vérifiée sur www.promag.be ou communiquée sur simple demande adressée à PROMAG.

Les produits vendus sous la dénomination « **JAMBON D'ARDENNE** » doivent porter le symbole de l'union européenne de l'Indication Géographique Protégée et pour les formes prétranchées, la référence au fabricant.

N° de licence : **JAR – 031** (édition 01)

Date de délivrance : 25/04/2019

Date d'entrée en vigueur : 27/04/2019

Cette licence est valable jusqu'au (et y compris) : 26/04/2020

Pour PROMAG,

Noël MAES
Responsable certification



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION

Novalis Science Park
Rue de la Science 8
B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Tél. : +32 (0)84 84 03 20
Fax. : +32 (0)84 84 03 24
info@promag.be



099-PROD

www.promag.be



LICENCE

SAUCISSON D'ARDENNE

sous Indication Géographique Protégée (IGP)

✓ Décernée à :

CŒUR D'ARDENNE sprl

Parc Industriel Zone 2 n° 6

BE – 6870 SAINT-HUBERT

(TVA : 0672.944.725 – NUE : 2.264.726.702)

- ✓ Pour le site : **2.264.726.702**
- ✓ Numéro d'agrément : **BE 104318**
- ✓ Agissant sous le statut de : **PRODUCTEUR**

Cette licence constitue la preuve que l'entreprise est certifiée pour la production et la commercialisation de « **SAUCISSON D'ARDENNE, COLLIER D'ARDENNE et PIPE D'ARDENNE** », sous Indication Géographique Protégée, enregistrée le 26 octobre 2017 (Règlement d'exécution (UE) 2017/1956) en vertu du Règlement (UE) 1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires.

La licence est octroyée sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG ; la validité peut être vérifiée sur www.promag.be ou communiquée sur simple demande adressée à PROMAG.

Les produits vendus sous les trois dénominations, entiers ou prétranchés, doivent porter le logo de l'Union Européenne relatif à l'Indication Géographique Protégée et la mention « certifié par www.promag.be ». Pour les formes prétranchées, la référence au fabricant doit également être indiquée.

N° de licence : **SAR – 028** (édition 01)

Date de délivrance : 25/04/2019

Date d'entrée en vigueur : 02/05/2019

Cette licence est valable jusqu'au (et y compris) : 01/05/2020

Pour PROMAG,

Noël MAES
Responsable certification



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION

Novalis Science Park

Rue de la Science 8

B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE

www.promag.be

Tél. : +32 (0)84 84 03 20

Fax. : +32 (0)84 84 03 24

info@promag.be



099 - PROD